



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
ET DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet du SCOM.

Suite aux débats d'orientation budgétaire du 10 décembre 2024, Monsieur le Président rappelle que l'objectif recherché est à la fois de limiter l'évolution du niveau des redevances tout en assurant une capacité d'autofinancement permettant de faire face aux équipements et travaux à réaliser avec un recours minimal à l'emprunt.

Le détail des opérations de 2024 figure dans le document budgétaire joint en annexe.
La reprise anticipée du résultat figure dans la colonne budget 2025 de ce même document.

Le résultat de clôture d'exploitation 2024 s'élève à 1 481 430,70 €.

Il est proposé de reprendre cette somme en exploitation pour financer une partie des dépenses liées au service de collecte.

Le résultat de clôture d'investissement 2024 s'élève à 4 213 411,79 €. Le résultat 2024 comporte l'épargne pour autofinancer :

- les achat de bacs OM, composteurs, bioseaux, lombricomposteurs ;
- les études et travaux pour la déchèterie de Chantonay ;
- les travaux d'adaptation des 4 autres déchèteries,
- les travaux du siège social.

Concernant les dépenses d'exploitation, les charges sont en augmentation :

Concernant l'inflation, l'hypothèse retenue est de 2% ou 3% selon les postes sur 2025.

Le contrat de collecte avec SUEZ et le contrat d'exploitation des déchèteries avec BRANGEON ENVIRONNEMENT prendront effet au 6 janvier 2025. Les montants des marchés sont revalorisés.

Le bilan du remboursement des admissions en valeur aux Communautés de Communes est le suivant :

Suivi des admissions en non valeurs depuis 2014					
Années	CCPCY (Population : 23 851)	CCPP (Population : 23 881)	CCPC (Population : 15 962)	CCPSFE (Population : 10 492)	TOTAL
2024	11 409,30 €	36 265,68 €	27 820,77 €		75 495,75 €
2023		18 033,32 €	7 438,16 €		25 471,48 €
2022		70 160,64 €	3 477,47 €		73 638,11 €
2021	1 845,65 €	13 454,18 €	6 582,63 €		21 882,46 €
2020	3 899,76 €	6 301,26 €	0,00 €		10 201,02 €
2019	21 877,85 €	12 383,39 €	41 118,55 €		75 379,79 €
2018	20 750,16 €	5 485,35 €	10 096,07 €		36 331,58 €
2017		69 191,39 €	22 950,18 €	1 017,67 €	93 159,24 €
2016	55 019,85 €		7 402,45 €	20 418,46 €	82 840,76 €
2015	773,14 €	12 665,96 €	18 904,94 €	22 677,18 €	55 021,22 €
2014	22 552,17 €	3 674,24 €	18 329,96 €	2 703,61 €	47 259,98 €
TOTAL	138 127,88 €	247 615,41 €	164 121,18 €	46 816,92 €	596 681,39 €
Montant € / habitant	5,79 €	10,37 €	10,28 €	4,46 €	

Pour ce qui concerne les charges de personnel, la masse salariale res

En application de l'article L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un état annuel des indemnités perçues en 2024 par le Président et les vice-Présidents doit être présenté avant le vote du budget :

NOMS PRENOMS	SCOM		TRIVALIS	
	INDEMNITE DE FONCTION			
	QUALITE	Montant annuel brut	QUALITE	Montant annuel brut
Jean-Pierre MALLARD	Président	4 086,59 €	7ème VP	2 393,68 €
Yannick SOULARD	1er VP - Président	11 822,48 €	6ème VP	3 918,85 €
Lionel GAZEAU	2ème VP - 1er VP	5 825,40 €	9ème VP	7 625,88 €
Christian GUENION	3ème VP - 2nd VP	5 825,40 €		
Sylvie MARIOT	3ème VP	4 013,05 €		

La cotisation Trivalis est liée directement aux tonnages collectés. Le besoin contributif est relativement stable pour 2025-2028 mais il reste des incertitudes qui peuvent avoir un impact fort en positif ou négatif :

- Mise en œuvre du nouveau marché de gestion de VENDEE TRI,
- Recettes de soutien de la part de CITEO : Le nouveau barème G devrait être plus favorable,
- UVEOR : possibilité ou non de continuer à épandre les matières organiques et interrogation sur les futurs contrats d'exploitation,
- Réflexion sur l'évolution des compétences de TRIVALIS,
- Réflexion sur l'évolution de la dimension incitative de la contribution. L'enjeu est fort concernant les OMR et les déchets ultimes de déchèteries.

Concernant les recettes d'exploitation, les tarifs de la redevance ont évolué pour 2025 comme suit :

Grille tarifaire des bacs

2024							2025 Proposition CS 9/12/24								
	Abonnement annuel (12 levées incluses)						Levée supplémentaire (ou sac rouge suppl.)	Abonnement annuel (8 levées incluses)						Levée supplémentaire (ou sac rouge suppl.)	
	C0,5	C1	C2					C0,5	C1	C2					
80L	134,76 €	2,00%	941,75 €	2,00%	755,75 €	2,00%	3,77 €	-5,53%	130,00 €	0,00%	- €	0,00%	- €	-1,86%	3,70 €
120L	155,00 €	2,00%	968,93 €	2,00%	796,79 €	2,00%	5,17 €	-5,23%	150,00 €	0,00%	- €	0,00%	- €	-1,33%	5,10 €
180L	184,80 €	2,00%	111,62 €	2,00%	865,27 €	2,00%	7,11 €	-2,60%	180,00 €	0,00%	- €	0,00%	- €	-1,61%	7,00 €
240L	213,44 €	2,00%	449,39 €	2,00%	921,27 €	2,00%	9,12 €	-1,61%	210,00 €	0,00%	- €	0,00%	- €	-1,33%	9,00 €
340L	307,17 €	10,00%	593,66 €	10,00%	1 166,63 €	10,00%	15,47 €	-8,84%	280,00 €	-0,67%	590,00 €	-1,41%	1 150,00 €	-1,07%	15,30 €
660L	474,18 €	10,00%	820,99 €	10,00%	1 514,61 €	10,00%	28,35 €	-9,32%	430,00 €	-15,96%	690,00 €	-9,55%	1 370,00 €	9,93%	31,00 €
Apport volontaire - Tambour 50L (32 dépôts inclus à l'abo annuel)	134,76 €					2,00%	1,46 €	-3,53%	130,00 €					2,78%	1,50 €
Service mini	93,25 €							28,68%	120,00 €						
Abo partiel (refus, sacs rouges : dotation de 16 sacs de 60 L)	134,76 €							-3,53%	130,00 €						
Sacs rouges 60L						2,00%	3,16 €							-1,96%	3,10 €
240L TRI	21,86 €	25,00%	52,17 €	25,00%	146,06 €			82,98%	40,00 €	53,96%	80,00 €	9,54%	160,00 €		
360L TRI	32,79 €	25,00%	78,25 €	25,00%	219,10 €			67,74%	55,00 €	40,58%	110,00 €	0,41%	220,00 €		

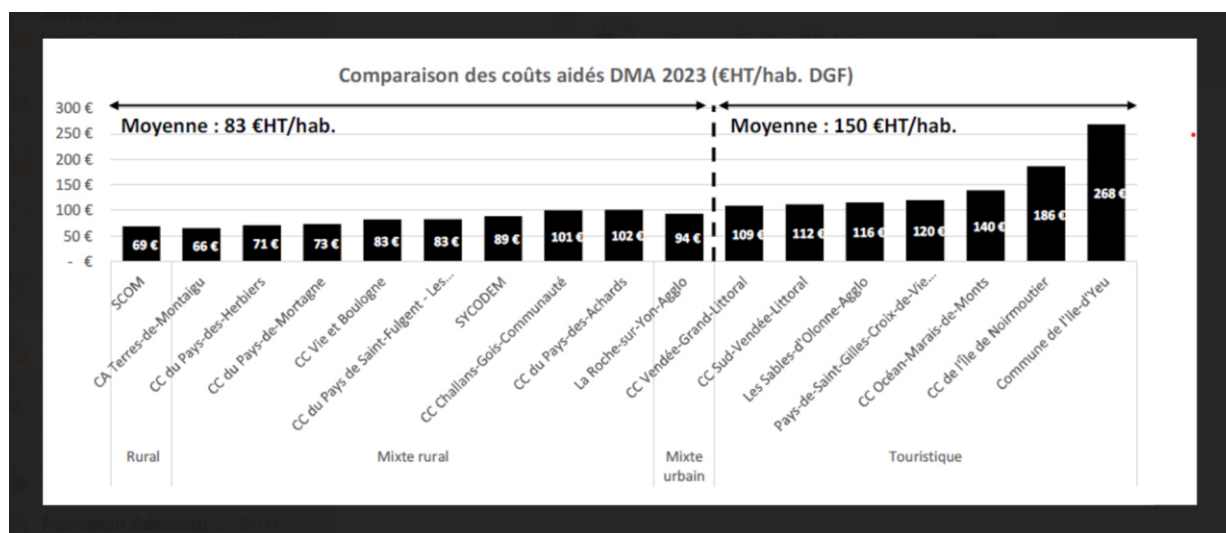
Tarifs des déchèteries

	Tarifs déchèteries 2024	Tarifs déchèteries 2025 Proposition CS 10/12/24
Accès supplémentaires	5,00 € / accès (à partir du 16ème accès)	5,00 € / accès (à partir du 9ème accès)
Déchets Ultimes	50 €/m ³	70 €/m ³
Plaques de plâtres	25 €/m ³	0
Gravats	25 €/m ³	0
Bois	15 €/m ³	0
Palettes	15 €/m ³	5 €/unité
Plastiques	15 €/m ³	0
Déchets végétaux, souches	10 €/m ³	10 €/m ³
Polystyrène	5 €/m ³	5 €/m ³
Déchets dangereux (hors ECO DDS)	2,50 € / contenant (hors Emballages Vides Souillés)	2,50 € / contenant (hors Emballages Vides Souillés)
Emballages Vides Souillés (Hors ECO DDS)	0,50 € / contenant	0,50 € / contenant

Tarifs divers

Prestation/Fourniture	Tarifs 2024	Tarifs 2025 Proposition CS 10/12/24
Sacs rouges complémentaires (délivrés par paquets de 5 sacs)	15,80 € / paquet de 5 sacs	15,50 € / paquet de 5 sacs
Carton de 10 rouleaux de sacs jaunes (pour les gros producteurs livrés par le SCOM)	30,00 € / carton	30,00 € / carton
Carte d'accès en déchèterie supplémentaire	10,00 €/unité	10,00 €/unité
Petit composteur plastique	20,00 €/unité	20,00 €/unité
Moyen composteur plastique	23,00 €/unité	23,00 €/unité
Grand composteur plastique	30,00 €/unité	30,00 €/unité
Petit composteur bois	20,00 €/unité	20,00 €/unité
Moyen composteur bois	23,00 €/unité	23,00 €/unité
Grand composteur bois	30,00 €/unité	30,00 €/unité
Lombricomposteur	30,00 €/unité	30,00 €/unité
Echange de bac(s)	10,00 €/intervention	10,00 €/intervention
Serrure bac 4 roues	10,00 €/unité	10,00 €/unité
Serrure bac 2 roues	10,00 €/unité	10,00 €/unité
Cadenas	10,00 €/unité	10,00 €/unité
Collecte ponctuelle supplémentaire pour les Ordures Ménagères Résiduelles et/ou les Emballages	60 €/collecte	60 €/collecte
Nettoyage d'un bac rendu sale	30€/unité	30€/unité
Vidage colonne apport volontaire sur demande	150 €/intervention	150 €/intervention
Sac jaune utilisé de façon non conforme (dépôt en déchèterie,...)	30€/sac	30€/sac

Monsieur le Président rappelle que le SCOM dispose d'un cout aidé de 69 € en 2023) très en dessous de la moyenne nationale (98 € en 2018 – dernier chiffre disponible) et parmi les moins chers du département.



En 2023, le SCOM a le 2nd coût par habitant le plus bas en Vendée sur les 17 collectivités adhérentes à TRIVALIS (chiffres 2024 pas encore disponibles).

Monsieur le Président rappelle que les tarifs de la redevance sont aujourd'hui au même niveau qu'en 2011 (avant la mise en place de la redevance incitative) malgré l'inflation et la hausse des couts (notamment de la TGAP).

Le montant moyen de redevance était de 180 € par redevable en 2011 contre 173 € en 2023.